

GOUVERNORAT DE L'ESTUAIRE

Passation de charges

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de l'Immigration M. Lambert-Noël Matha, a procédé hier à Libreville la cérémonie de passation de charges entre le gouverneur sortant Ndzé Thomas Débouillon et son successeur Jacques Denis Tsanga.

A cette occasion M. Tsanga a reçu des mains de son prédécesseur tous les dossiers administratifs de la province de l'Estuaire.



MM Jacques Denis Tsanga, Lambert Noël Matha et Ndzé Thomas Débouillon



Les personnels de commandement pendant la cérémonie



Par Zita Sonia OKASSA

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Lambert Noël Matha, signant le procès verbal sanctionnant la passation de charges entre les gouverneurs entrant et sortant

Le nouveau gouverneur de la province de l'Estuaire, M. Jacques Denis Tsanga, précédemment gouverneur dans la province du Moyen-Ogooué, est entré officiellement en fonction hier, au cours d'une cérémonie de passation de charges organisée au gouvernorat de Libreville.

Cette cérémonie, présidée par le Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur, M. Lambert-Noël Matha, et rehaussée par la présence du personnel de commandement, des élus locaux, des chefs provinciaux et des forces de sécurité et de défense, a permis au gouverneur sortant, M. Ndzé Thomas Débouillon, de se décharger de son ancienne fonction en remettant les dossiers administratifs contenant le bilan de sa gestion tout au

long de la durée de sa fonction.

Pour le Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur représentant le ministre, cette cérémonie précède la prochaine tournée interprovinciale que devra effectuer le ministre de l'Intérieur au cours de laquelle il procédera à l'installation des autres gouverneurs de province.

«Le ministre de l'Intérieur m'a fait l'honneur de diriger cette passation de charges entre le gouverneur entrant et le sortant. C'est dans cette logique que je me fais l'honneur de diriger cette passation et de procéder officiellement à la rupture des charges de l'ancien gouverneur afin de permettre à M. Jacques Denis Tsanga de prendre officiellement ses fonctions», a souligné M. Matha.

Il a rappelé que M. Tsanga, qui prend les rênes de la province de l'Estuaire au poste de gouverneur, a un parcours riche en promotion; il a été nommé par décret présidentiel lors de conseil de ministres tenu le 14 septembre 2010.

Ancien professeur des lycées et collèges, il a auparavant occupé la fonction de proviseur au lycée national Léon MBA où il a passé trois années, avant d'être promu secrétaire général adjoint du ministère de l'Éducation nationale. Promu plus tard directeur de cabinet du ministre Massima, M. Tsanga sera nommé en 2006 gouverneur de la province du Moyen-Ogooué où il est resté quatre ans.

SANTÉ/GRÈVE DES PERSONNELS

L'arbitrage du Premier ministre sollicité

La coalition regroupant le Syndicat National du Personnel de la Santé (SYNAPS) et le Syndicat Autonome du Personnel des Affaires Sociales (SAPAS) a tenu récemment une assemblée générale à son siège situé au rond point de la démocratie. A cette occasion, elle a sollicité une rencontre de garantie avec le premier ministre avant la levée définitive du mot d'ordre de grève.

Par S.N.

L'assemblée générale tenue par la coalition regroupant le syndicat national du Personnel de la Santé (SYNAPS) et le syndicat autonome du personnel des affaires Sociales (SAPAS) avait pour objectif de faire le bilan

de la grève après la dernière rencontre du 22 septembre dernier avec le Gouvernement et de solliciter une rencontre avec le Premier Ministre, en vue d'obtenir une garantie de prise en compte de certaines revendications partiellement satisfaites.

Les responsables de ces syn-

dicats, MM Pierre Mintsa et Serge Mikala, respectivement secrétaire général du SYNAPS et du SAPAS, ont donné lecture des différents points acquis et ceux nécessitant l'accord du premier ministre contenus dans la plate-forme revendicative.

(Nous y reviendrons)

BIOSPHERE

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET BIODIVERSITÉ

Produits forestiers non-ligneux : des ressources économiques marginalisées

Louis Philippe Mbadanga

Il y a près de deux semaines qu'il s'est tenu à Libreville, du 12 au 17 septembre, la conférence panafricaine sur l'environnement, sous le thème "Biodiversité et lutte contre la pauvreté." De même, s'est tenu à New-York aux États-Unis d'Amérique, le sommet des Nations Unies sur les Objectifs du millénaire pour le développement. Ces deux grands rendez-vous avant le sommet de Nagoya au Japon ou les 193 pays membres de la convention sur la diversité biologique doivent s'accorder sur une nouvelle stratégie, ont consacré une grande place aux changements climatiques. Par ailleurs, la question des produits forestiers non-ligneux, qui est inséparable de la double problématique de préservation de la Biodiversité et de la lutte contre la pauvreté n'a pas toujours été présentée au niveau africain, en première ligne des politiques gouvernementales pour contenir le péril écologique.

Alors qu'il ne reste qu'un mois avant le Sommet de Nagoya qui devrait pour un temps fixer la Communauté internationale sur les engagements des États en faveur de la préservation de la diversité biologique et du développement, la session extraordinaire sur la biodiversité organisée par les Nations unies, le 22 septembre, a confirmé les tensions entre pays en développement et pays industrialisés, alors que l'objectif de ralentissement, la destruction des écosystèmes d'ici à 2015 ne sera, semble-t-il, pas atteint. Rien ne garantit non plus l'effectivité de l'aide des pays riches, plus grands pollueurs

avec 80% des émissions de gaz à effet de serre.

Le vice-premier ministre du Yémen, Abdulkarim Al-Arhabi, s'exprimant au nom du G-77 et de la Chine, a rappelé l'importance de cette négociation pour les pays en développement qui attendent une aide en plusieurs milliards en dollars en compensation, a eu une pensée qui cristallise la réalité au-delà des bonnes intentions : "Ce sont les plus pauvres qui souffrent le plus de l'érosion de la biodiversité, car ils sont au quotidien les plus dépendants des ressources naturelles." A notre sens, cette déclaration a un double sens. Le qualificatif "pauvres" concerne tant les États mais encore plus les populations.

De nombreuses populations rurales dont la survie repose sur les produits forestiers non ligneux (PFNL). Pourtant ces produits, somme toute, restent marginaux voire marginalisés dans l'économie des États notamment de l'Afrique centrale, où les carences de données en la matière ne permettent pas toujours la traçabilité et une lisibilité de l'importance économique de ces produits.

Des produits d'origine végétale et animale, classés en 8 catégories végétales et 8 catégories animales. Il s'agit sur le plan végétal des aliments ; des fourrages ; des matières premières pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques ; des matières premières pour la préparation de colorants et de teintures ; des matières premières pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction ; des plantes ornementales ;

et autres produits végétaux. Et sur le plan animal animale, des animaux vivants ; des cuirs, des peaux et trophées de chasse ; du miel sauvage et de la cire d'abeille ; de la viande de brousse ; des matières premières pour la préparation de médicaments ; des matières premières pour la préparation de colorants ; autres produits animaux comestibles ; autres produits animaux non comestibles. Autant de produits qui entre dans une économie informelle dont les prises et/ou les prélèvements de même que les retombées financières échappent au contrôle, si ce n'est aux caisses des États.

Ces produits forestiers non ligneux dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation (FAO), promeut la protection, la gestion et la régénération depuis 1980 pour assurer les besoins des populations. Les PFNL ont certes désormais une place importante dans tous les programmes forestiers, mais demeurent une nébuleuse dans les économies publiques, faute de données statistiques. Au moment où les PFNL se trouvent au centre des problématiques de la préservation de la diversité biologique et de la lutte contre la pauvreté, les États de l'Afrique centrale notamment devraient commettre les études nécessaires pour intégrer ces produits forestiers non-ligneux dans des économies nationales formelles, pour qui servent les intérêts des États et ceux des populations.